FRC 9165 12 c.
Cpic
FRC
19340

QU'EST-CE QUE LE COMITÉ CENTRAL DES 31 CLUBS DES SECTIONS DE LYON?

Discours prononcé le mardi soir 3 Mai 1791, & l'an second de la liberté française, au Comité central, par JOSEPH-LOUIS GRANDCHAMP, Chirurgien & Citoyen de Lyon, ex-Président du Comité central;

Précédé du Discours du Citoyen SERVIER, *Curé de la paroisse de St. George, & prenant la place de Président:*

Le tout imprimé par ordre de la Société Populaire des Amis de la Constitution.

1791.

THE NEWBERRY
LIBRARY

De tout imprimé par ordre de la Société Populaire des Amis de la Constitution.

1792.

DISCOURS

DU CITOYEN SERVIER.

CITOYENS,

Que je ſuis flatté & ſatisfait d'avoir réuni la pluralité de vos ſuffrages pour remplir une des plus intéreſſantes places de cette Cité ! que cette marque de confiance, ce témoignage d'amitié, reſſerrent étroitement les nœuds qui m'uniſſaient à vous ! Mon cœur jouit avec délices de cette déférence honorable ; il en connaît trop l'avantage & le prix, pour ne pas tout ſacrifier & ſe rendre à vos vœux.

Oui, chers Compatriotes ! la nouvelle qualité dont vous venez de m'honorer, ne ſaurait qu'ajouter à toutes celles qui nous uniſſent ſi étroitement. Depuis long-temps, aimables Concitoyens, vous qui partagez ma tendreſſe & réuniſſez tous mes vœux, je jouis auprès de vous des beaux titres de frere, de patriote & d'ami. Toujours chers & toujours chéris, vous

fûtes dans toutes les circonſtances l'objet le plus intéreſſant de mes ſoins empreſſés. Trop doux & trop enchanteurs pour moi, ces jours, ces inſtants où mes ſervices vous ſeront de quelque utilité, & qui me feront goûter le plaiſir inexprimable, la joie pure & ſatisfaiſante d'obliger des amis, & des amis compatriotes !

Tout livré à l'exercice reſpectable de mes fonctions, entiérement dévoué aux grands intérêts de la Nation, à ceux de la Patrie, aux vôtres propres & à votre bonheur, diſpoſez de moi avec confiance ; mon zele à vous ſervir ſera l'expreſſion de mes ſentiments, & le gage aſſuré de mon amour.

Se rendre utile à ſa patrie, iſolé de toutes vues d'ambition, de tout intérêt particulier ; lui être utile uniquement pour le bien public, & la ſatisfaction de ſes Concitoyens ; ſe dévouer tout entier au bonheur, à la félicité du peuple : tels furent dans tous les temps les principes purs qui m'animerent, & dont je ne m'écarterai jamais. Heureux, & trop heureux, ſi je puis remplir la place à laquelle votre bienveillance vient de m'élever, non d'une maniere digne de vous, je ne ſaurois y prétendre, & il eſt trop au-deſſus de mes forces ; mais ſeulement ſi je puis la remplir & ſatisfaire à vos deſirs, par mon zele empreſſé, mon amour pour le bien, & ſur-tout par ma bonne volonté ! Votre indulgence me raſſure, chers Concitoyens ; & l'eſtime bien flatteuſe dont vous m'avez honoré dans tous les temps, me fera toujours tout entreprendre & tout ſurmonter pour me rendre à vos deſirs & répondre à la bonne opinion que je vous ai donnée de mon ardent & généreux patriotiſme.

Soyons toujours unis, chers Concitoyens, pour ſervir la patrie avec une noble & généreuſe ardeur : ne profeſſons enſemble qu'une ſeule opinion, une ſeule volonté, le deſir ardent de la paix, du bonheur

& de la prospérité de la Nation : que l'union, cette sage maxime, soit à jamais le caractere de nos cœurs, qu'elle soit la regle sacrée de tout Français ; étroitement unis par les liens d'une amitié pure & patriotique, les efforts les plus puissants ne sauraient nous diviser. Soyons unis, je ne saurais trop vous y inviter : cette douce & fraternelle union, en faisant notre force, nous couvrira de gloire.

DISCOURS
DU CITOYEN GRANDCHAMP.

Qu'eſt-ce que le Comité central ?

CITOYENS, en remettant à mon ſucceſſeur la place à laquelle vos ſuffrages bien libres m'avoient élevé, permettez-moi de vous offrir les derniers témoignages de ma reconnaiſſance avec ſes dernieres preuves.

C'eſt, je crois, vous les donner ces preuves, que de vous faire hommage des vérités utiles dans les circonſtances, dont l'expérience m'a donné la connaiſſance exacte dans cette place & dans nos ſéances publiques. Citoyens, vous m'avez accoutumé à l'indulgence, je l'invoque auprès de vous encore dans ce moment.

Et d'abord je vous dirai qu'il m'a ſemblé que nous perdions quelquefois de vue la vraie idée qu'on doit avoir du Comité central.

Le Comité central n'eſt qu'un point de réunion de tous les Clubs. Ce n'eſt point un corps particulier agiſſant par lui-même; c'eſt une délégation, une aſſemblée commiſe. Qui dit délégué, annonce la néceſſité d'être ſubordonné à la puiſſance qui délegue : or cette puiſſance, ce ſont les Clubs, c'eſt l'unique & véritable circonférence de ce centre.

En établiſſant, en laiſſant établir par erreur ou par des motifs ſecrets, une marche contraire dans ce moyen de correſpondre tous, nous opérerions un renverſement d'ordre & de principes, qui précede toujours & fait préſager l'anarchie & la diſſolution.

Tout intérêt qui émane des sociétés patriotiques, tout effet avantageux à la Patrie ou à la Cité, & qui naissent dans le sein des Clubs, doivent leur être rendus. Le Comité central ne doit en être que la preuve & la démonstration.

En rendant le Comité central un foyer trop ardent, & distribuant par lui-même la chaleur vivifiante du patriotisme, en lui laissant franchir le cercle dans lequel les Clubs & les réglements l'ont retenu, nous serions ce que, dans le gouvernement actuel, feraient d'audacieux Ministres, dans le Conseil du meilleur Roi, s'ils mettaient leur volonté, leurs passions à la place des loix décrétées & sanctionnées : ils tourneraient ces loix à leur gré, au gré de leur intérêt, de leur cupidité : alors un petit nombre voudrait, un petit nombre gouvernerait, foulerait comme par le passé, vendrait & dévorerait vingt-cinq millions de Français.

Citoyens, les fruits patriotiques doivent être étalés, démontrés & manifestés au Comité central ; mais c'est dans ses Clubs qu'ils doivent être semés, cultivés & cueillis ; c'est aux Clubs qu'ils appartiennent. Nous ne sommes & devons être que des Commissaires nommés pour en régler l'emploi, & les mettre en valeur : & certes, cet office est assez honorable & flatteur.

A présent, l'an second de la liberté, toute autorité se délegue, aucune ne se prend, ne s'achete, ne se donne ; aucune ne se vend : voilà l'esprit qui doit nous diriger, c'est celui de la Constitution Française.

Si nous joignions, dans le Comité central, le droit & l'action de celui qui délegue, avec les fonctions de l'agent ; si nous unissions en nous les deux pouvoirs ; à l'instant même nous serions despotes ; nous aurions trahi la confiance de nos Clubs ; nous serions véritablement coupables, méritant l'indignation & le mépris de nos commettants.

Si le Comité central est un point plus brillant qu'il ne doit être ; s'il venait, par son éclat emprunté de tous les rayons qui le composent, s'il venait à ternir la vraie source de ces rayons, qui est les Clubs ; s'il attire à lui tous les regards & tous les hommages ; s'il s'écarte de la lettre & de l'esprit de son institution derniere, alors, Citoyens, il tombera, il croulera sous nos pieds par son poids énorme, & nous serons ensevelis dans ses décombres. Semblable à l'éclair qui précede la foudre, son éclat ne nous aura éblouis un instant que pour nous envelopper de ténebres plus sombres & plus funestes.

Deux sûrs moyens de prévenir cette chûte, d'échapper à la risée & au mépris public, se présentent à nous. Citoyens, le premier est l'observance rigoureuse des réglements ; si nous osons les modifier, nous les détruisons.

La loi, quelle qu'elle soit, qui a été acceptée & arrêtée, devient une divinité tutélaire que nous devons respecter comme notre sauve-garde, à la voix de laquelle nous devons nous courber & nous taire. Elle ne permet, tant qu'elle existe par la suprême volonté générale, ni interprétation, ni exception, ni extension, ou bien elle est nulle : il faut donc lui obéir.

Consultons l'expérience, ce guide le plus sûr & le moins équivoque, cette expérience, que nous dira-t-elle? que par-tout & ici, toutes les fois qu'on a voulu porter la plus légere atteinte à nos loix, à nos réglements, aussi-tôt des passions opposées s'éveillent, s'entre-choquent, nous menacent, & semblent nous punir d'avance de notre audace. Aussi-tôt l'anarchie nous poignarde de ses inégales fureurs ; & l'anarchie, vous le savez, Citoyens, l'anarchie est le commencement de la destruction.

Est-ce dans le moment que nous sommes environnés d'ennemis de notre repos, de jaloux, de pieges de toute espece, sous tous les masques, sous celui de l'estime &

de l'amitié même ; eſt-ce dans le moment où les patriotes ont beſoin de ſe ſerrer, ont beſoin de toutes leurs forces ; eſt-ce dans ces circonſtances difficiles, où notre Comité eſt le fruit du plus incroyable courage, où ſon exiſtence eſt un miracle d'efforts & de civiſme ; eſt-ce dans ce moment où l'on cherche à ſaper ſes baſes, à allumer dans ſon ſein le flambeau de la diſcorde, en un mot, à nous détruire ; eſt-ce dans ce moment que nous devons nous affoiblir nous-mêmes, en nous permettant le plus léger changement à nos loix, à nos délibérations? Non, non, Citoyens ; à peine le pourrions-nous dans des temps calmes.

Mettons dans la balance de la patrie, l'inconvénient d'une loi qui bleſſe momentanément quelque intérêt iſolé de l'orgueil, d'un côté ; & de l'autre, l'avantage impoſant & aſſuré du repos public : héſiterons-nous à la faire exécuter cette loi ?

Citoyens, défions-nous de notre ardeur, de notre zele même. Tout ce qui eſt bien en ſoi, n'eſt pas encore bien ni mûr pour la maſſe générale. Ce n'eſt pas le faire, ce bien, que de le faire dans un mouvement qui n'eſt pas le ſien. L'abondance nuit plus alors que la diſette. Le bien a une ſaiſon comme les fruits de la terre & le mérite des hommes ; c'eſt au temps longuement parcouru & éclairé par l'expérience, qu'en eſt due la récolte.

Tout ce qui eſt extrême touche à ſa fin dans le vice comme dans la vertu. Dans le mouvement & la chaleur des idées, des actions patriotiques, notre vaiſſeau peut être ſubmergé par le même vent qui opere ſa route, ſi nous n'avons un point de ralliement placé au milieu de nous, comme un banc ſecourable au milieu d'une mer en furie, pour y jeter l'ancre ; & ce point, ce ſont nos loix.

Ah ! gardons-nous, Citoyens, de toute erreur. Soignons avec ſévérité notre poſition. Sans nous en

douter, notre patriotisme, notre bonne-foi peuvent être égarés par le perfide intérêt particulier. La vanité est un ennemi bien près de nous ; sachons le sacrifier au bien général qui fait le bien particulier, à l'ordre public sans lequel la confusion regne.

Citoyens, je vous annonce, avec tout l'effroi de la certitude, je vous annonce qu'il n'y a plus qu'un projet ici sur lequel l'on compte pour nous dissoudre : c'est celui par lequel nous serions engagés par déférence, politesse, lassitude ou faiblesse, à laisser prendre la parole à tout autre qu'aux Membres du Comité central, ou à nos Affiliés. On a d'autant mieux compté sur cet avantage destructeur, que le passé enhardit à poursuivre dans l'avenir. Triste effet d'un premier pas contre la loi !

Motion insidieuse, ou frivole, ou séduisante ; motion incendiaire, destructive, ou inutile ; perte immense de temps qui en serait la suite, engorgement, retard des affaires de nos Clubs, qui en seraient les suites ; défaut de temps pour s'en occuper & dégoût qui en seraient les suites ; abandon des Clubs qui en serait la suite : tels sont, Citoyens, les effets inévitables d'un premier écart, dont nous resterions responsables à nos commettants.

Quand on se permet une faute contre la loi, de quel droit oserait-on en blâmer mille ? La vérité est dans le principe beaucoup plus que dans la conséquence. Or ce principe méconnu ou souillé dans un point, invite à le violer dans tous ; la dépravation est la même.

Citoyens, regardez hardiment comme ennemi, comme perturbateur, comme suspect, celui qui tenterait, par les moyens même les plus spécieux, de porter atteinte aux loix acceptées. Osez le démasquer en face & sur le champ ; sillonnez son front des caracteres de la honte : voilà l'audace de la vertu & de l'honneur dignes des vrais patriotes ; tandis que l'autre n'est que la lâche témérité du vice, de l'ambition ou de l'orgueil.

Par cet acte d'une sévere justice, vous vous honorerez aux yeux de la raison, de vos Concitoyens & de la Patrie; vous effraierez celui qui par impunité projetait une semblable & criminelle audace.

Le second moyen & le plus infaillible, Citoyens, c'est de nous interdire toute assemblée publique, autre que celles commandées par nos Clubs.

La publicité n'a ici qu'un seul point d'utilité, c'est celui de faire voir à nos Concitoyens, que nos occupations sont revêtues des grands caracteres de la Constitution. Une fois édifiés, une fois convaincus de cette vérité, craignons pour notre amour propre, craignons pour l'existence de nos Clubs la présence trop répétée du public.

Mais, diront nos Concitoyens, nous trouvons vos séances instructives, utiles, agréables & intéressantes, nous voudrions sans cesse en jouir, pourquoi nous en priver? Voici ma réponse. Je dirais à mes Concitoyens: prouvez que vous aimez le Comité central, ses travaux, la Constitution & les Clubs, en vous faisant admettre dans les Clubs. Car alors ce sera vous, ce seront vos motions, vos pétitions, vos discours, vos discussions; ce sera votre contribution aux frais, & tout ce qui vous intéresse ici, dont nous jouirons ensemble; ce sera vous alors qui jouirez mieux qu'à présent, puisque vous serez à la fois acteurs & spectateurs. S'il en était autrement, nous n'aurions, nous, que les peines les sacrifices; & vous, les jouissances & les profits. Je leur dirais cela, & mes Concitoyens m'estimeraient de le leur avoir dit.

S'il en était autrement, le grand éclat de notre publicité éclipserait tout l'intérêt des Clubs. Ils tomberaient au gré de bien des gens, & c'est nous qui serions les seuls coupables de ce grand crime, & responsables aux yeux de la Nation.

Mais le droit de l'Homme & du Citoyen, le droit

de parler . . . . je vous arrête. Le droit de l'Homme & du Citoyen! il consiste ce droit à ne pas violer celui de ses freres. La liberté qui le défend, ce droit, ne consiste pas à faire tout ce qui plaît, tout ce qu'on veut ; mais tout ce qu'on doit d'après la loi, qui est la sauve-garde de cette liberté. Or la loi nous envoie ici pour y remplir des devoirs, & non pour les faire remplir par d'autres. C'est la marche contraire à ces principes qui outrage ces droits sacrés que l'on réclame.

En nous nommant Commissaires au Comité central, nos Clubs ont dû nous dire : allez composer & former le Comité central ; nous vous chargeons spécialement d'y remplir les fonctions dont nos loix vous décorent. C'est vous & non d'autres que nous en chargeons. Si nous n'avions eu confiance en vous, si nous voulions nous-mêmes remplir les devoirs dont vous vous êtes chargés, nous ne vous aurions pas nommés, nous y irions nous-mêmes. Nous aurions inventé une autre forme que celle d'un Comité général, pour correspondre tous entre nous. Si vous laissez prendre votre poste, la parole & vos devoirs à tous autres ; en un mot, si vous avez la foiblesse de permettre qu'on entre chez vous pour y usurper des fonctions qui sont les vôtres, si vous laissez occuper votre place, dès-lors vous en êtes indignes, lâches, retirez-vous. Voilà ce que nous ont dit nos Commettants.

Citoyens, je le répete ; sans les deux moyens énoncés, tout croule. Adieu le repos public, adieu l'instruction du peuple, adieu peut-être la Constitution.

Mais je le sens bien ; il est un obstacle assez grand qui s'oppose à ce que nous suivions ces faciles moyens d'utilité & d'harmonie ; c'est notre amour propre, c'est notre vanité. Plus nous avons d'auditeurs, plus nous nous persuadons avoir d'admirateurs. Et voilà comment nous devenons nous-mêmes les instruments de destruction des sociétés patriotiques. Voilà comment nous les

facrifions, elles, leur inſtitution & nos Commettans ; à nous, à notre intérêt. Voilà comment nous empêchons ces ſociétés de ſe peupler, & opérons leur déſertion. Nous invitons nos Concitoyens à ne pas s'y faire recevoir, en les attirant ici par nos tentatives ou nos ſuccès perſonnels.

Citoyens, vous me rendrez cette juſtice ; je n'ai ceſſé de m'élever contre la publicité de nos ſéances, autres que celles indiquées par nos Clubs. J'en ai prévu les ſuites inévitables & naturelles : il eſt encore temps de les prévenir, c'eſt en ſuivant rigoureuſement les délibérations de nos Clubs.

Citoyens, prenons-y bien garde ; le maſque du patriotiſme eſt facile à prendre par-tout & même parmi nous. L'intérêt particulier, l'ambition, les noirceurs, les menées obliques & ténébreuſes peuvent ſe tenir cachées derriere ce maſque. Pour atteindre à leur coupable terme, ces paſſions monſtrueuſes peuvent dérober plus facilement leur laideur au regard de l'auſtere vérité dans nos ſéances publiques. Il eſt ſi facile de flatter & de plaire, lors même que l'on n'eſt appuyé que ſur des erreurs ! Celui qui ne veut le bien que pour le bien lui-même, rejette loin de lui une marche auſſi fauſſe, auſſi dépourvue de baſes ſolides. Il aime aſſez les hommes pour leur dire la vérité au riſque de leur déplaire pour le moment.

L'inſtant d'un éclat qui frappe les yeux du public, n'eſt pas celui de ſes réflexions ; & quelquefois auſſi ſes applaudiſſements lui échappent au moment où il va les regretter. En tous temps, en tous lieux, l'a prouvé l'expérience. Il faut qu'un vrai patriote, il faut que celui qui aime profondément ſes Concitoyens, ſache lutter contre ce torrent ſéducteur qui l'entraîne ; il faut enfin laiſſer quelquefois couler devant ſoi les careſſes momentanées du public, pour atteindre & mériter de lui une eſtime permanente & durable. Les

applaudiſſements les plus mérités peuvent corrompre d'ailleurs celui qui en eſt l'objet. Les illuſions de l'orgueil ſont la ſource des plus grands maux, diſait J. J. Rouſſeau : il diſait vrai. L'être trop flatté eſt moins ferme dans la vertu : la vanité lui perſuade bientôt, qu'il eſt d'une autre nature que les autres hommes. Par la flagornerie il acquiert en ſes facultés une confiance dangereuſe. C'eſt à lui ſur-tout que s'attacheront les ennemis du bien public ; & ſi malheureuſement il eſt gagné, il profitera de l'engouement du peuple pour le perdre. Citoyens, ſi vous êtes dignes de la liberté, vous ſerez réſervés dans vos éloges, comme dans vos cenſures.

Citoyens, qui pourrait empêcher, s'il ſe trouvait parmi nous un homme adroit & ambitieux, qui pourrait lui empêcher d'avoir à lui quelques poignées d'hommes perdus, égarés ou gagés ; qui pourrait empêcher que dans un moment où nos portes ſont ouvertes à tous ſans exception ; qui pourroit empêcher que ces hommes n'outrageaſſent par leurs cris ou leurs applaudiſſements payés, l'ordre, la paix, le bon ſens ou la raiſon ? Rien, abſolument rien. Rien ne ſaurait empêcher ces tours d'adreſſe de factieux, d'ariſtocrates, ou de démocrates plus dangereux encore ; & ſur-tout dans ces ſéances, ni abſolument publiques, ni abſolument particulieres.

Ah ! j'invoque ici pour moi-même toute la ſurveillance, toute la ſévérité que j'appelle ſur la tête des autres. Je n'ai d'autres craintes que les reproches de ma conſcience, d'autre ambition que d'accorder ſon repos avec l'eſtime publique. Malheur donc, malheur aux factieux, à celui dont le maſque ſerait enfin arraché ! je jure que ma voix, que mes cris unis à ceux des vrais patriotes, des amis du bon ordre & de la juſtice, le flétrira dans l'opinion des hommes. Je jure, que je m'attacherai à lui comme le remords au crime ;

je jure, que ma plume, trempée dans l'encre de l'indignation soulevée, noircira son visage hideux, & y gravera à jamais les traits infames de l'opprobre & du vice.

Citoyens, concourons tous à la fois à établir, & consolider les biens inestimables qu'ont déja opéré les Clubs, par notre assiduité au Comité central, & la rigide observance de ses loix. Voyez comme en répandant doucement les lumieres du vrai civisme, en nous les communiquant réciproquement, nous avons empêché tout incendie anti-patriotique; incendie qui aurait fait dans ces circonstances des progrès d'autant plus grands, que par-tout on en a jeté des étincelles. Voyez l'assurance & les succès de tous nos mandataires, & dans cette Ville & dans le Département! voyez comme dans tous les endroits où la force publique, où la garde citoyenne a porté ses pas, la terreur de nos ennemis, & notre tranquillité profonde ont proclamé & attesté l'effet inévitable du progrès des lumieres!

C'est dans le commencement de toute institution, que les difficultés se multiplient. Citoyens, nous l'avons éprouvé. Notre temps s'est en partie passé à les combattre, à les vaincre ces obstacles. Mais notre marche, sans avoir été bien progressive, n'en a pas été moins avantageuse. C'est beaucoup que d'exister, lorsque tous les intérêts de l'inimitié ont tendu à nous détruire. Citoyens, faire à ses freres, faire à la patrie tout le bien qui est en son pouvoir, voilà l'ambition d'un vrai patriote; ne rien attendre d'eux, voilà son repos & voilà sa gloire.

Citoyens, ne contribuons plus, par notre négligence, par notre indifférence, à faire renaître ces obstacles. Ayons le courage, comme vous l'a dit un de vos Membres; ayons le courage d'abandonner & laisser à d'autres, un poste que nous ne saurions plus occuper.

Celui qui le garde sans le remplir est un parjure, un lâche, un prévaricateur, il manque de courage. Il en a un, c'est celui de manquer volontairement à son devoir.

Celui au contraire qui appelle & demande un successeur plus digne de ce poste, & de ceux qui l'y placent; celui-là a de la force, celui-là a du courage, c'est celui de la droiture & de l'honneur.

Quant à moi, Citoyens, trop près de moi pour bien juger les fonctions dont vous m'avez honoré, je m'abandonne à votre jugement, à votre justice. Je vous dirai pourtant avec sincérité, qu'à travers de petites menées que je dédaigne, des peines que j'avais prévues, des épines semées sur mon chemin, je crois avoir cueilli des roses bien réelles; votre indulgence, vos encouragements & votre estime.

A LYON, de l'Imprimerie d'AIMÉ DE LA ROCHE, aux Halles de la Grenette. 1791.